

DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

CANTON
DE
MAGNY EN VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CYR EN ARTHIES

Nombre de Membres
en exercice 10
Présents 8
Votants 9

SEANCE du 28 novembre 2011

Date de convocation
21/11/2011
Date d'affichage :
06/12/2011

L'an deux mille onze le vingt huit novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Mme PANTIC Martine, Maire.

Etaient présents : MME. PANTIC Martine, M. GILBERT Bernard, M. VOSNIER Jean-Pierre, M. BARROIS Vincent, Mme DUPETIT Martine, M. MARAIS Bruno, M. DALENCOURT Rémy, M. MARTIGNY Philippe

Absents excusés : M. MUZARD Enrique, Mme MATRAT Christine donne pouvoir à Mme DUPETIT Martine

Absent : /

Secrétaire de séance : M. MARAIS Bruno

Objet : Ligne Nouvelle Paris Normandie

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'un Débat Public est organisé du 3 octobre 2011 au 3 février 2012 concernant un projet de réalisation d'une Ligne Nouvelle Paris Normandie. Le projet soumis au débat prévoit une liaison entre Paris (Gare Saint-Lazare) et la Normandie, en passant par Nanterre, la création d'une gare « Confluence Seine-Oise » à Achères ou Grand Cormier, un arrêt aux Mureaux et une nouvelle gare à construire au sud de Mantes-la-Jolie.

Cette proposition a reçu un avis favorable unanime du Conseil général du Val-d'Oise et de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

Le maire indique que l'ARDIES 95 (Association Régionale pour le Développement des Infrastructures Economiques et de la Sécurité Val-d'Oise), propose un tracé alternatif « Rive Droite » et a rédigé un « cahier d'acteur n° 22 » avec une Ligne Nouvelle à Grande Vitesse Paris Normandie (LNGVPN) avec des rames pouvant circuler à 320 km/h, au lieu de la Ligne Nouvelle Paris Normandie proposée au Débat Public avec des rames pouvant circuler à 250 km/h.

Le projet ARDIES 95 prévoit la réalisation d'une gare TGV sur l'ancien site Mirapolis à Cergy avec une liaison à l'Ouest vers Vernon qui se poursuit vers Rouen et Le Havre et à l'Est de Cergy avec Roissy-en-France.

Le tracé traverse une quinzaine de communes d'Est en Ouest entre Sagy et Amenucourt en passant par Condécourt, Tessancourt-sur-Aubette, Gaillon-sur-Montcient, Seraincourt, Oinville-sur-Montcient, Brueil-en-Vexin, Montalet-le-Bois, Lainville-en-Vexin, Sailly, Drocourt, Saint-Cyr-en-Arthies, Vétheuil, Chérence et Amenucourt.

A l'Est de Cergy, le projet traverse les communes de Génicourt, Ennery et Auvers-sur-Oise.

Le maire précise que lors de la réunion publique organisée dans le cadre de ce Débat Public qui s'est déroulée le mercredi 16 novembre 2011 à 19h à l'ESSEC à Cergy, Guy Paris, Conseiller général du Val-d'Oise et vice-président du Parc naturel régional du Vexin français au titre du Conseil général, est intervenu. Il a donné lecture aux participants de l'extrait de la Charte du PNR (page 17) qui indique : « *Le Parc n'a pas vocation à recevoir de nouvelles infrastructures de type autoroute ou réseau ferré d'intérêt national* » et il a rappelé que le département du Val-d'Oise adhère totalement

avec le projet soumis en Débat Public, à savoir une gare Confluence Seine-Oise et les tracés du dossier, comme l'indique le « cahier d'acteur n° 16 » du Conseil général du Val-d'Oise versé au dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

RAPPELLE que la commune de Saint Cyr en Arthies fait partir du territoire du Parc naturel régional du Vexin français,

RAPPELLE que dans la charte du Parc il est indiqué que « *Le Parc n'a pas vocation à recevoir de nouvelles infrastructures de type autoroute ou réseau ferré d'intérêt national* »,

RAPPELLE que les territoires suivants : Coteaux et Boucles de la Seine, Vallée de l'Epte, Francilienne et ses affluents sont des sites NATURA 2000 qui seraient fortement impactés par ce projet.

CONSIDERE que le projet de l'ARDIES 95 est incompatible avec la Charte du PNR et serait de nature à créer de nombreuses nuisances,

S'OPPOSE FERMEMENT au tracé alternatif « Rive Droite » présenté dans le cahier d'acteur n° 22 de l'ARDIES 95 (Association Régionale pour le Développement des Infrastructures Economiques et de la Sécurité),

Fait à, le 28 novembre 2011

Pour extrait conforme

Le Maire
Martine PANTIC